

Les moyens de prévention

PROTECTION COLLECTIVE



Machine avec système d'abattage à l'humide



Aspirateur de chantier



Machine équipée d'une aspiration

IMPORTANT : proscrire le balayage et la soufflette

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

EN FONCTION DU NIVEAU D'EXPOSITION :

Masque anti-poussière de type FFP3 pour des travaux de courte durée (moins de 15 minutes)



Demi-masque avec cartouche P3 pour des travaux de moins d'une heure



RECOMMANDÉ : Appareil à ventilation assistée avec cartouche P3 pour des travaux de plus d'une heure

A CHAQUE EXPOSITION :



Gant et lunettes de protection

EN RESPECTANT LES RÈGLES D'HYGIÈNE

Lavage des mains, du visage et de la tenue de travail. Ne pas boire, manger et fumer sur le lieu de travail.



SERVICE INTERENTREPRISES DE MÉDECINE ET SANTÉ AU TRAVAIL ADOUR PAYS BASQUE

Bâtiment le Récif - 26 Allée Marie Politzer 64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 58 38 80 • www.simetra.fr



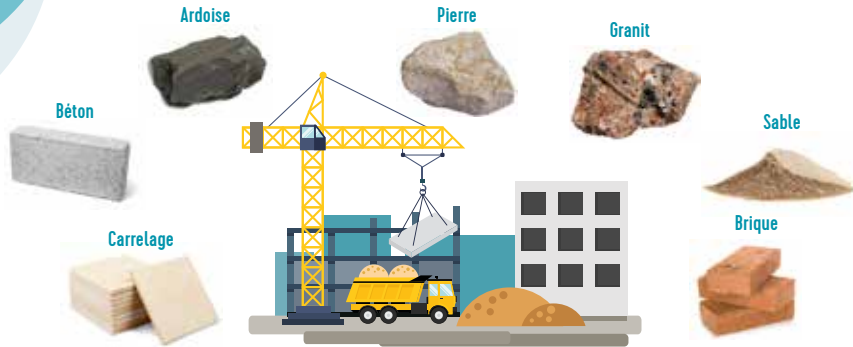
LA POUSSIÈRE DE SILICE...

... Savoir appréhender les risques



Où trouve-t-on de la silice ?

À l'état naturel, on retrouve la silice dans de nombreuses roches : granit, grès, sable. La silice est présente dans de nombreux produits tels que les bétons, les mortiers ou encore les enduits de façade.



La silice cristalline est dangereuse pour la santé.

Dans quelles situations de travail ?

VOICI QUELQUES EXEMPLES :



CARRIÈRES : travaux d'extraction, broyage, concassage...



TAILLES DE PIERRE



TRAVAUX PUBLICS : sciage de bordure de route



TRAVAUX DU BÂTIMENT : ponçage de béton, piquage, rainurage



DÉMOLITION



NETTOYAGE DE CHANTIERS

Quels sont les effets sur la santé ?

La pénétration de poussières de silice cristalline par les voies respiratoires peut entraîner :

TOXICITÉ AIGÛÈ	Irritation des yeux et des voies respiratoires	
TOXICITÉ CHRONIQUE	BRONCHITE CHRONIQUE	Inflammation des bronches, aggravée chez les fumeurs (toux, crachats, difficultés à respirer).
	SILICOSE	Fibrose pulmonaire susceptible d'entraîner une insuffisance respiratoire progressive.
	CANCER DU POUMON	Les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issus de procédés de travail sont classés cancérogènes pour l'homme (directive (UE) 2017/2398).
	MALADIES AUTO-IMMUNES	Insuffisance rénale, sclérodermie, Lupus Erythémateux Disséminé (LED), polyarthrite rhumatoïde, vascularite.

L'apparition des maladies est généralement tardive, jusqu'à 35 ans après le début de l'exposition pour la silicose par exemple.

Plus l'exposition est importante, plus le risque est important.

Le tabac multiplie les risques liés à la silice.

Certaines pathologies peuvent être reconnues en **maladie professionnelle** (tableau 25 du RG).

